

école _____
normale _____
supérieure _____
paris – saclay _____

Règlement du programme
Bourses Pré-doctorales Normaliennes
2025
de l'ENS Paris-Saclay

Préambule

Grande école de formation des élites, l'École normale supérieure Paris-Saclay a pour mission de former, sur la base d'un recrutement sélectif, les normaliens élèves et normaliens étudiants, aux métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche et, plus largement, à tous les métiers exigeant une expertise scientifique élevée.

Cette mission conduit l'École normale supérieure Paris-Saclay à appuyer la formation pré-doctorale de très haut niveau sur une activité de recherche de pointe afin de préparer au mieux les normaliens au doctorat, l'objectif étant de conduire 80% d'une promotion au doctorat à la fin 2025.

Le doctorat donne accès à toute activité professionnelle qui valorise le développement des approches novatrices. La formation à et par la recherche permet aux docteurs de développer un grand nombre de compétences, à la fois disciplinaires et transversales, permettant d'exercer une activité professionnelle à haute valeur ajoutée aussi bien dans les établissements d'enseignement supérieur, les laboratoires de recherche, ou les universités à l'international les plus prestigieuses que dans les industries ou les organisations innovantes de premier plan.

Article 1 – Objectifs du programme de bourses prédoctorales normaliennes

Le programme d'excellence de bourses pré-doctorales normaliennes a pour objectif d'attirer et d'accompagner plus de normaliens étudiants motivés par une carrière en recherche académique ou dans l'industrie vers le doctorat. Ce programme permet aux personnes sélectionnées de bénéficier d'une bourse d'étude durant les deux dernières années du diplôme de l'ENS Paris-Saclay et d'un accompagnement personnalisé dans l'écosystème de recherche de l'école.

Article 2 – Deux programmes : générique et thématique

Article 2.1 – Programme générique

Le programme générique est ouvert aux normaliens étudiants de toutes les disciplines.

Article 2.2 - Programme thématique

Ce programme vise à soutenir des thématiques scientifiques stratégiques pour l'ENS Paris-Saclay, certaines s'inscrivant dans le cadre d'un partenariat entre l'ENS Paris-Saclay et un acteur du monde socio-économique sur des thématiques de recherche définies.

Ce programme s'adresse à des normaliens étudiants désireux de travailler dans le cadre de ce partenariat. Ainsi, outre l'accompagnement personnalisé par un personnel académique de l'école, les normaliens étudiants sélectionnés peuvent bénéficier d'un encadrement par un chercheur référent du partenaire.

Une bourse d'une durée limitée à un (1) an pour l'année spécifique de parcours ou une année de M2 recherche pourra éventuellement être proposée par un partenaire socio-économique.

Article 3 – Organisation du programme de bourses prédoctorales normaliennes

Le programme de bourses pré-doctorales normaliennes est accessible à l'issue de l'année de M1 et dure deux ans. La première année est une année spécifique de parcours, et la seconde année un M2 recherche, sans aucune restriction quant à la nature de l'année spécifique de parcours ou de M2 recherche.

Ce programme de bourses mobilise un ensemble de ressources adaptées pour soutenir l'élaboration du projet de recherche doctorale :

- Un accompagnement personnalisé par un chercheur ou enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'école ;
- Un rattachement à un laboratoire ;
- Une évaluation annuelle du projet du normalien étudiant ;
- Une bourse d'étude.

Article 3.1 – Un accompagnement personnalisé

Le programme de bourses se fonde sur l'accompagnement du normalien étudiant dans la construction de son projet de recherche par un chercheur ou un enseignant-chercheur d'un laboratoire de l'ENS Paris-Saclay, nommé tuteur ENS. Dans le cadre du programme thématique avec un partenaire socio-économique, le normalien étudiant peut bénéficier également de l'accompagnement du référent du partenaire.

Article 3.2 – Un rattachement à un laboratoire de l'ENS Paris-Saclay

Afin de favoriser l'intrication entre la formation et la recherche, durant les deux ans du programme, le normalien étudiant est intégré au laboratoire de recherche de son tuteur ENS. A ce titre, elle ou il participe pleinement à la vie du laboratoire (réunions, séminaires, etc.). Un accès aux ressources numériques, documentaires et expérimentales du laboratoire peut lui être donné si nécessaire.

Article 3.3 – Une évaluation annuelle du projet de recherche

A l'issue de chaque année universitaire, le normalien étudiant présente l'état d'avancement de son projet devant un jury, en présence de son tuteur ENS et, le cas échéant, de son référent socio-économique.

Le jury émet un avis sur la poursuite ou l'arrêt du programme de bourses pré-doctorales normaliennes. Un procès-verbal formalise les décisions arrêtées par le jury.

Article 3.4 – Un accompagnement financier

Une bourse de 1000 € par mois est attribuée aux normaliens étudiants sélectionnés pour une durée d'un (1) an, renouvelable une fois.

En cas d'arrêt du programme de bourses pré-doctorales normaliennes, le normalien étudiant finalise la préparation de son diplôme de l'Ecole, sans accompagnement financier.

Article 4 – Instances du programme de bourses prédoctorales normaliennes

La sélection et le suivi des normaliennes étudiantes et normaliens étudiants du programme sont assurés par un jury composé :

- des vice-présidents en charge de la Formation et de la Recherche ;
- de trois chercheurs ou enseignants-chercheurs choisis pour représenter la diversité disciplinaire de l'Ecole.

Pour l'évaluation annuelle du projet de recherche, le tuteur ENS et, le cas échéant, le référent du partenaire sont membres invités du jury pour la présentation orale.

Article 5 – Procédure de sélection

Article 5.1 - Capacité d'accueil

Le nombre de bourses pré-doctorales normaliennes est arrêté chaque année par la présidente de l'ENS Paris-Saclay.

Article 5.2 - Eligibilité

Le programme de bourses pré-doctorales normaliennes est ouvert aux normaliens étudiants en M1. La sélection s'effectue en deux étapes. Suite à une première réunion du jury, les candidats admissibles sont conviés au jury d'admission.

Article 5.3 - Admissibilité

L'admissibilité est prononcée par le jury sur la base du dossier de candidature. Ce dossier se compose des éléments suivants :

- Curriculum vitae ;
- Lettre de motivation ;
- Relevés de notes des deux dernières années (L3 et M1) ;
- Etat de validation des activités du diplôme de l'ENS Paris-Saclay ;
- Descriptif du projet, incluant une année spécifique de parcours (ASP) et un M2R, et des perspectives pour le doctorat ; projet de thèse à terme (quelques éléments) ; il est demandé d'indiquer, sous forme d'un ou deux paragraphes, une réflexion sur les dimensions de transitions écologiques du projet ;
- L'identité du tuteur ;
- L'avis circonstancié du département d'enseignement et de recherche de rattachement.

Le candidat devra soumettre son dossier de candidature selon le calendrier communiqué par l'école. Les dossiers incomplets ne seront pas recevables.

Article 5.4 - Admission

Suite au jury d'admission au cours duquel chaque normalien étudiant admissible présente oralement son parcours et son projet, et échange avec les membres du jury, en présence de son tuteur, le jury propose un classement des candidatures admissibles. Les critères de sélection sont :

- L'excellence du parcours en L3 et M1 ;
- La qualité du projet proposé pour les troisième et quatrième années de diplôme ;
- Les motivations du candidat ;